

COMMUNE DE VINAY

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

De la séance du 3 MARS 2022 à 19 heures

Afférent au conseil municipal : 15

Ont pris part à la séance : 15

En exercice : 15

date de convocation : 17/02/2022

date d'affichage : 17/02/2022

L'an deux mille vingt-deux, le trois mars à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de cette commune régulièrement convoqué le 17 février 2022, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, exceptionnellement à la salle des fêtes de Vinay en raison des conditions sanitaires liées au COVID-19, sous la présidence de Monsieur Éric FILAINE, Maire de la commune de Vinay.

Membres présents : FILAINE Eric, GAUTRON Rodolphe, LECOMTE Jérémy, SODOYER Sylvie, NANNAN Jean-Marie, COLLIN Josiane, LABORIE Laurent, JUNIET Jean-Pierre, PINEL Carole, BLARY Catherine, BELLIER Dominique, LARUE Marie-Madeleine, TOUBANCE Bryan, LEJARLE Nicolas, DECARRIER Florence.

Monsieur Jérémy LECOMTE a été nommé secrétaire de séance.

Lesquels forment la majorité des membres et peuvent valablement délibérer.

Le compte-rendu de la séance du 9 décembre 2021 a été approuvé par les membres du Conseil Municipal.

1. Convention de mise à disposition de service instruction des autorisations du droit des sols entre la Commune et la CAECPC (Communauté d'Agglomération Epernay, Coteaux et Plaine de Champagne)

Vu la loi n° 210-1563 du 16 décembre 2010 portant réforme des collectivités territoriales,

Vu la loi n° 2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles,

Vu la loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment son article L.5211-4-2,

Vu l'arrêté préfectoral de fusion en date du 19 décembre 2016, portant création de la Communauté d'Agglomération Epernay, Coteaux et Plaine de Champagne,

Vu l'avis du Comité Technique de la Communauté d'Agglomération Epernay, Coteaux et Plaine de Champagne en date du 09 décembre 2021,

Vu l'avis du Comité Technique de la Ville d'Epernay en date du 08 décembre 2021,

Considérant que la Communauté d'Agglomération Epernay, Coteaux et Plaine de Champagne et les communes membres ont décidé de poursuivre la mise en commun du service Instructions des Autorisations d'Urbanisme au 1^{er} janvier 2022.

Le Maire rappelle à l'assemblée que :

Une convention est établie entre la Commune et la CAECPC concernant la mise à disposition du service Instruction des Autorisations du droit des sols. Cette convention intègre la notion nouvelle de dossiers dématérialisés et opère une simplification des modalités financières. En effet, les certificats d'urbanisme ne feront plus l'objet de refacturation et la distinction entre dossiers simples et compliqués est supprimée. La convention a pour objet de préciser les conditions d'organisation de la prestation d'instruction des autorisations d'occupation des sols et vise à définir les missions et l'organisation du service, les modalités

de fonctionnement, les conditions d'emploi des personnels et les modalités de remboursement entre collectivités.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents :

- Approuve la convention de mise à disposition de service relative à l'instruction des autorisations du droit des sols ;
- Autorise le Maire à signer, au nom et pour le compte de la Commune, la convention telle qu'annexée à la présente délibération ;
- Autorise le Maire à prendre, au nom et pour le compte de la Commune toutes mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

2. Réexamen de l'Indemnité de Fonction, de Sujétions et d'Expertise

Le Maire rappelle la mise en place du nouveau régime indemnitaire RIFSEEP qui a fait l'objet de la délibération n° D.06.2017 en date du 17 janvier 2017.

Le Maire expose au Conseil Municipal la nécessité de réviser le montant plafond IFSE annuel du groupe de fonctions B1 pour les motifs suivants :

- Changement de grade de l'agent du groupe B1 depuis la mise en place du régime indemnitaire
- Expérience acquise et charge supplémentaire de travail de l'agent du groupe de fonctions B1

Pour ces raisons, le Maire propose au Conseil Municipal de revaloriser le montant du plafond annuel IFSE du groupe de fonctions B1 à 7 200 €.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide :

- De revaloriser le montant du plafond annuel IFSE du groupe de fonctions B1 à 7 200 €.
- De prévoir les crédits correspondants au budget.

Les dispositions de la présente délibération prendront effet à la date de transmission de la délibération au contrôle de légalité.

3. Préparation du budget primitif 2022 : prévision des travaux et subventions aux associations

a) Programme d'investissements :

Le Maire expose à l'assemblée les prévisions de travaux à réaliser en 2022 :

- Travaux pour résoudre le problème des eaux parasites rue Roger Thomas : 21 408,00 € TTC
- Aménagement espace vert : 5 000,00 € TTC
- Travaux de voirie rue de Champagne 10 000,00 € TTC
- Remplacement de 5 fenêtres à l'étage de la mairie : 4 500,00 € TTC

b) Subventions aux associations :

Les subventions attribuées aux associations sont proposées au budget primitif 2022 comme suit :

A.I.M.A.A. (0,40 €/h x 554 habitants) =	221,60 €
Amicale des Sapeurs-Pompiers de Vinay	200,00 €
Association des Papillons Blancs	150,00 €
L'Avenir Musique	150,00 €
CLIC Champenois (EntourAge) (1 €/h x 554 habitants)	554,00 €
Fédération des Anciens Combattants d'Algérie	100,00 €
Vinay en Fêtes	850,00 €
Association Octobre Rose	200,00 €

L'association Club de l'Amitié de Vinay étant dissoute, aucune subvention ne sera versée.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, approuve ces prévisions.

Questions diverses :

- Brocante :
La brocante aura lieu dans la commune le Dimanche 3 Avril 2022.
Elle est organisée par l'association Vinay en Fête et l'Amicale des Sapeurs-Pompiers de Vinay.
- Repas des Seniors :
Le repas des seniors n'ayant pas eu lieu en 2021 et 2022 pour cause de pandémie du COVID, le conseil municipal propose d'inviter les seniors de la commune à un repas-spectacle au cabaret le K à Tinqueux au cours du 4^{ème} trimestre 2022. La date sera fixée ultérieurement et un courrier d'invitation sera distribué dans les boîtes à lettres.
- Fibre :
Le Maire donne lecture à l'assemblée d'un courrier de M. Franck LEROY, Vice-Président de la Région Grand Est, chargé de l'environnement, de la transition écologique et du SRADDET, concernant des problèmes rencontrés sur le réseau fibre optique dans la région d'Epernay.
Il explique les raisons pour lesquelles la commune de Vinay, et d'autres communes voisines, ont momentanément été privées d'accès à la fibre, suite à un litige entre une société sous-traitante de la société Losange, maître d'ouvrage, et une entreprise sous-traitante en second rang.
M. Franck LEROY assure que la Région Grand Est met tout en œuvre pour trouver une solution à ce litige.
- Dons à l'Ukraine :
Le Maire informe que des dépôts de dons (produits d'hygiène, produits d'entretien) pour venir en aide à la population de l'Ukraine peuvent être effectués en mairie. La commune de Vinay se charge de les faire parvenir à la Ville d'Epernay qui centralise la collecte de dons.
- Ponts :
Afin de les sécuriser, il est envisagé de prévoir la réfection des ponts de la commune en 2023.
- Table de ping pong :
Il est signalé que le plateau de la table de ping pong du terrain vert doit être changé.

La séance a été levée à 21 heures 45.

M. Eric FILAINE

M. Jean-Pierre JUNIET

M. Rodolphe GAUTRON

M. Laurent LABORIE

M. Jérémy LECOMTE

Mme Marie-Madeleine LARUE

M. Dominique BELLIER

M. Nicolas LEJARLE

Mme Catherine BLARY

M. Jean-Marie NANNAN

Mme Josiane COLLIN

Mme Carole PINEL

Mme Florence DECARRIER

Mme Sylvie SODOYER

M. Bryan TOUBANCE